LES INCENDIES CRIMINELS

A Haubourdin

Mardi, vers sept heures du soir, le feu s'est déclaré dans des meules de paille appartenant à M. Auguste Potié, conseiller général.

Grâce aux prompts secours apportés par les pompiers, plusieurs meules de blé, situées à très peu de distance, ont pu être préservées. On croit que cet incendie est dû à la malveillance. Le tout est assuré.

A Douchy

On se rappelle les incendies dus à la malveillance qui se sont succédé à quelques jours d'intervalle à Douchy. Un nouveau sinistre, attribué comme les précédents à une main criminelle, vient de se produire dans cette commune, ruelle du Pré.

Une maison, appartenant à Mme veuve Dhaynin, ménagère, a été complètement détruite par les flammes.

La gendarmerie fait une enquête.

NORD

Le condamné à mort Vanypeelandt. — L'assassin, depuis son arrivée à Hazebrouck, fait de longues veilles, et malgré cela se lève très tôt : le sommeil le fuit ; quoi de plus naturel. Pendant le jour il tue... le temps avec deux confrères et un gardien, tantôt fumant sa pipe, tantôt faisant une partie de cartes ou de bouchon.

Sa physionomie ne change pas : calme insouciance.

Il a grande confiance en M. Faure. Il espère bien ne pas faire connaissance avec Deibler. Heureux espoir, le terme, cependant approche; le recours en grâce ayant été adressé le 18 novembre.

Vanypeelandt continue ses bons rapports avec M. l'aumônier de la prison qui le voit souvent.

En ville, le calme plat et coutumier règne à son sujet. de-ci de-là, quelques badauds sont les inévitables victimes des canards lancés *ad hoc* en temps opportun.

Étrennes utiles, fantaisies, jouets: GALERIES LILLOISES, 45, 47, 49, rue Nationale. 11046—42343

PAS-DE-CALAIS

Un accident mortel aux mines de Lens. — Mardi soir, le homme Henri Porteaux, 29 ans, homme d'équipe de la fosse n° 8 des mines de Lens, était occupé à la manœuvre des wagons, lorsqu'il fut écrasé entre deux tampons.

Relevé aussitôt, il fut transporté à l'hôpital de Lens où il ne tarda pas à expirer.

Perte d'un chalutier. — Une dépêche d'Etaples envoyée au commissaire de l'inscription maritime à Boulogne, annonce que le bateau de pêche au chalut 2148, *Adèle-Marie*, de Boulogne, s'est échoué par suite de la brume, en entrant dans la baie de la Cauche.

Le navire a été détruit par les flots. L'équipage est sauvé.

Le patron du 2148 est M. J. Battez et l'armateur M. Hautin-Tétard.

Une enfant noyée dans une cuve à Dainville. — Une jeune fillette de deux ans, Marguerite Pavy, trompant la surveillance de ses parents, est entrée, mardi matin, dans une pièce servant de buanderie.

L'enfant, en jouant, tomba dans une cuve remplie d'eau qui venait d'y être déposée.

Quand on s'aperçut de l'accident, il était malheureusement trop tard, l'asphyxie était complète.

Le drame d'Hydrequent. — Tout le monde se rappelle cet épouvantable drame dont nous avon, raconté toutes les phases.

Nous avons été aujourd'hui à Hydrequent et nous avons rendu visite aux deux survivants.

Le petit gamin est tout-à-fait rétabli : une plaie au cou suppure encore, mais ce n'est rien.

La fillette est rentrée depuis quelques jours de l'hôpital de Boulogne; la balle n'a pu être extraite et l'enfant éprouve encore, de temps en temps, certaines douleurs.

Et leur vaillante mère les soigne avec un grand dévouement, tout en pensant toujours à la fin tragique de son mari.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

L'octroi et les brasseurs

Tourcoing, 30 décembre 1896.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Le Conseil municipal de Tourcoing prétend que l'abonnement qui plus avantageux pour les finances municipales que l'exercice, celui de Roubaix prétend le contraire et le prouve par des chiffres.

Nous ne voulons pas entrer dans le débat ni dire rien de désagréable pour Messieurs les brasseurs. Mais ce n'est pas leur faire injure que d'affirmer qu'ils sont très habiles à défendre leurs intérêts, ce qui est leur droit, comme c'est celui des administrations à obtenir qu'ils versent à la Caisse municipale tout ce qu'ils doivent y verser.

M. Léon Say affirmait un jour à la tribune que si l'on pouvait mettre un terme à la fraude, il serait facile d'équilibrer le budget et de rétablir le fonds d'amortissement. Je laisse aux intéressés le soin de le contredire si cela leur convient.

Tout le monde sait bien, et les cabaretiers mieux que personne, qu'on boit beaucoup moins de bière quand le beurre fait défaut que quand il abonde. Les brasseurs le savent bien aussi. Mais, nous avons pu le constater à Roubaix quand l'année a été prospère, ils prétendent toujours que l'année qui va commencer s'annonce sous des auspices moins favorables et qu'en conséquence ils ne peuvent tabler sur l'exercice qui finit. Si l'année a été médiocre, ils la disent mauvaise et jurent leurs grands dieux qu'ils font rétablir le chiffre précédent, si l'on ne veut les ruiner. Bref, ils s'arrangent de manière à profiter des bonnes années et à ne point trop souffrir des mauvaises.

Tout cela n'est pas pendable assurément, mais ne fait pas le compte du budget. Quelques observations maintenant sur les chiffres donnés par M. le Maire de Roubaix qui ne montrent pas la vraie situation.

Ils ne tiennent compte, en effet, ni des frais d'exercice ni de l'accroissement de la population. C'est là une double omission que nous allons tâcher de réparer.

Nous prenons pour frais d'exercice 33.000 francs, ce qui doit être bien près de la vérité, puisque le personnel de l'octroi compte vingt-sept employés de plus qu'en 1892. Quant à la population dont l'accroissement a été de près de 25,000 depuis 1886, nous avons admis pour nos calculs une augmentation annuelle de 2,500. Si nos chiffres sont sensiblement erronés, nous serons heureux de les voir rectifier.

Années	Population	ABONNEMENT	Part à la Ville	Aurait donné d'après la population actuelle. Par an	Part à la Ville
1887	102.500	357 956,35	3,193	436,532,48	4,259
1888	105 000	350 739,34	3,310	447,516,83	3,976
1889	107 500	381 767,88	3,551	443,925,12	4,129
1890	110 000	432.118,07	3,927	491,043,36	4,460
1891	112 500	347 059,55	3,140	430,144,95	3,778
1892	11 500	373 628,25	3,240	405,028,38	3,524

EXERCICE	Reçus	Frais	Net
1893	417.500	490.304,98	33.000	457.304,98	3,862
1894	420.000	485 544,05	33 000	452,544,05	3,771
1895	412 500	546 195,48	33,000	507,195,48	4,140
1896	425 000	607.668,69	33,000	574,668,69	4,597

Ce tableau prouve que si l'exercice est moins avantageux que ne semblent le dire les chiffres de M. le Maire, il l'est pourtant plus que l'abonnement.

Recevez, etc. O. DE LA MARQUE.

Le charbon de ménage et l'octroi

Roubaix, le 26 décembre 1896.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi d'user de l'hospitalité de vos colonnes, pour adresser une question au Conseil municipal. Par les froids rigoureux qui sévissent, il est bon de songer aux misères d'autrui. Le Conseil municipal de Roubaix ne pourrait-il faire comme à Tourcoing : supprimer les 12 fr. 60 d'octroi au wagon de charbon de ménage et le considérer comme charbon industriel. Cette concession si petite qu'elle soit, serait la bienvenue par bien des bourses.

Tout en vous remerciant à l'avance, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération. CH. CREPIN,
Voiturier, quai de Calais.

PETITE CORRESPONDANCE

A. F. — Emprunt de 2.250,000 fr. pour l'installation de l'usine à gaz 25c tirage du 15 décembre 1896. Le numéro mal venu dans la liste publiée par le *Journal de Roubaix* est 3,312 et non 3,322.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 30 décembre 1896.* — UN ACTE DE CHARITÉ MAL RÉCOMPENSÉ. — Il y a environ quinze jours, M. Merrel, marchand de légumes à Wattrelos, rencontra un de ses camarades, Emile Plouvier. Celui-ci lui raconta qu'il était depuis quelques jours sans ouvrage et qu'il n'avait rien à manger.

N'écoutant que son bon cœur, M. Merrel amena Plouvier chez lui, l'hébergea et consentit à l'employer tant qu'il trouverait à s'occuper ailleurs. Il lui donnait même six francs par semaine.

Pendant quelque temps tout alla bien, mais un beau jour, Emile Plouvier annonça à Merrel qu'il pouvait lui placer 300 oranges chez un commerçant de Roubaix. Confiant dans son ami, M. Merrel lui remit la marchandise et lui donna même l'argent nécessaire pour payer les droits d'octroi.

Une fois en possession des oranges, Plouvier alla les vendre chez plusieurs éciciers de la commune et empocha l'argent provenant de cette vente.

Quand M. Merrel apprit cet acte d'indélicatesse, il porta plainte. A l'audience, loin de regretter ce vol, Plouvier insulte son bienfaiteur de la façon la plus grossière. Il est condamné à 40 jours de prison et à 25 fr. d'amende.

CONDAMNATIONS DIVERSES. — Richard Claeys, fraude à Roubaix, 6 jours et 500 francs d'amende ; César Loyé, fraude à Roubaix, 10 jours et 500 francs d'amende; Jules Vandecastel, outrages aux agents à Roubaix, 2 mois, 16 francs.

Tribunal civil de Lille. — AUDIENCE DES CRIÉES. — *Séance du 30 décembre 1896.* — Un estaminet sis à Roubaix, à l'angle de la rue Franklin et du boulevard de Beaurepaire ; deux maisons sises à Roubaix rue Franklin, numéros 153 et 155 et trois maisons sises boulevard de Beaurepaire, numéros 168, 170, 172 : Mise à prix, 18.100 fr. Adjugés à Me Bulteau, avoué.

— Un estaminet, sis à Wattrelos, à l'angle des rues de Roubaix et Pierre Catteau; deux maisons, sises à Wattrelos, rue de Roubaix, mise à prix 13,200 fr., adjugés à Me Jaspar, avoué.

Concerts et Spectacles

Grand Théâtre de Roubaix. — *Le Pont-Vivant.* — La Compagnie franco-américaine ne donnera plus que deux représentations du *Pont-Vivant* (jeudi et vendredi), les engagements pris avec le grand théâtre de Versailles l'obligeant à partir samedi.

Roubaix. — *Fanfare de trompettes les « Enfants du Nord » de Roubaix.* — La fanfare de trompettes les « Enfants du Nord » se prépare pour prendre part au grand concours international qui a lieu le 16 mai 1897 à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), les répétitions reprendront le samedi 9 janvier. Les bons trompettes désireux d'en faire partie peuvent se faire inscrire au local de la société « Au Maréchal de Coyghem », 111, Grande-Rue.

Mouvaux. — Dimanche a eu lieu le tirage de la tombola organisée au profit de deux vieillards, les époux Roussel. Voici la liste de numéros gagnants :

991, 361, 1186, 1191, 799, 1175, 499, 37, 1552, 614, 403, 747, 157, 510, 215, 1588, 153, 1243, 978, 1836, 1932, 625, 398, 1590, 665, 479, 1747, 995

GRAND THÉATRE de ROUBAIX (Hippodrome)
Bureaux à 7 h. 1/2 — Tous les soirs — Rideaux à 8 h.
LE PONT VIVANT
Pièce en 4 actes et 11 tableaux, par l'auteur américain M. Sutton Vane. Nouvelle traduction française par M. Marcel Richard, général manager de la Compagnie Franco-Américaine et avec le concours du fameux trio Apollonien LES WATTONS, artistes acrobates, surnommés les fois de la Force et de l'Elégance. 1er tableau, Le Morphinomane ; 2e, Les comptes de tutelle ; 3e, Les débuts du Pont Vivant ; 4e, Le tonneau d'huile ; 5e, Les caves de la barque de Saint-Pierre ; 6e, Le Piano du crime ; 7e, Le Roi du mal ; 8e, Par pitié... à boire ; 9e, M. et Mme Nutty P. R. C. ; 10e, Le Pont Humain ; 11e, Non, pas d'éclaboussé ! ; au 13e, Grand travail d'acrobatie par les WATTONS ; au 16e, Le groupe du fameux Pont Vivant. — Décors et accessoires entièrement nouveaux. — Orchestre, musique de scène.
Prix des places : Loges et fauteuils, 3 fr. ; Pourtours, 2 fr. ; très Galeries de face, 1 fr. 50 ; très Galeries de côté, 1 fr. ; les Galeries, 0 fr. 60 c. — Bureau de location chez M. Jubé, rue de la Gare.

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 30 décembre.* — Louis Desrumaux, rue Meyerbeer, 32. — Guillaume Vits, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Trompette, 5. — Victor Delabre, rue Notre-Dame, 41. — Julie Delcroix, rue Turgot, 42. — Suzanne Sinderenx, Square des Fossés, 30. — Henri Delannoy, rue Louis Decottignies. — Marie Poulain, rue Sully, 29. — Léonard Dantel, rue de l'Epeule, cour Delemmes, 12. — Flore Dambrin, Hôtel-Dieu. — Jeanne Huys, rue Beaurewaert, 27. — Jules Devos, rue de Wasquehal, 104. — *Mariages.* — Jean Kindts, 41 ans, représentant de commerce, rue de la Basse-Masure, 31, et Henriette Vermeersch, 2 ans, sans profession, rue de la Basse-Masure, 31. — Alfred Herchuelz, 25 ans, employé de commerce, rue des Trois-Ponts, 16, et Juliette Cayze, 23 ans, sans profession, rue Newton. — Henri Van Absloon, 23 ans, employé de commerce, rue de la Fosse-aux-Chênes, et Mathilde Merlens, 8 ans, gantière, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Sinsoilliez, 5. — *Déclarations de décès.* — Maria Petit, 2 ans, rue du Pile, maison Dubamel. — Derache, présenté sans vie, rue des Longues-Haies, 8. — Opinck, présenté sans vie, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, 1. — Marie Lemire, 2 mois, boulevard de Belfort, 20.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 30 décembre.* Léontine-Sophie Delen, Tourquet. — *Déclarations de décès.* — Pierre-François Declercq, 38 ans 8 mois, jardinier, Hôpital. — *Mariage.* — Louis Delannoy, 27 ans, tiss., et Clémence-Marie Aurick, 29 ans, ménagère.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 30 décembre.* — Alfred Vandeaudenesche, rue Haute-Ruelle. — Pierre Vandenhove, maternité. — Gustave Blieck, maternité. — Pierre Gadeune, rue du Maréchal Branc. — Noël Florin, rue de la Marlière. — Pauline Comblez, rue du Calvaire. — Noël Catteau, rue de Paris. — *Déclarations de décès.* — Edmond Godefroy, 1 mois, rue du Blanc-Seau, 276. — Porphyre Vanoverschelde, 62 ans, tireur de vins, hôpital civil. — Marie Catteau, 10 mois, rue Buffon, 20. — Jean Vorreux, 30 ans, journalier, rue de la Croix-Rouge, 145. — Théophile Lefebvre, 74 ans, sans profession, rue Soufflot, 20.

MOUVAUX. — *Déclarations de naissances du 12 au 26 décembre.* — Etienne Dutilleul, la Croix-Bouillette. — Zoé Vanlock, la Place. — Emile Hennot, les Durriez. — Victor Wallaert, Paradis. — Maurice François, la Croix-Bouillette. — *Mariage.* — Georges Douez, 24 ans, tisserand et Marie Denis, 19 ans, piqueuse. — *Déclarations de décès.* — Jean Mullier, 77 ans 1 mois, le Paradis. — Madeleine Declercq, 3 mois 9 jours, les Bonnets. — Elisa Lathuy, 81 ans 7 mois, la Placette.

HOUSPARQUE. — *Déclarations de naissances du 19 au 29 décembre.* — Adrienne Laffont, chemin des Vaches. — Georges Seys, rue de Linselles. — Victor Leroy, aux Bois. — Marie Maes, rue de Menin. — *Déclarations de décès.* — J.-B. Dalle, 33 ans, commissionnaire, rue de Linselles. — Désiré Pollet, 61 ans, rue de Linselles. — Elodie-Sophie Vanoverberghe, 18 ans, au Crumesse.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 18 au 28 décembre.* — Marie Callewaert, au Faubourg. — Alphonse Catry, rue des Chats-Huants. — Henri Coutuyt, Gare. — Jeanne Delvenne, rue des Chats-Huants. — Madeleine Huyghe, au Vinage. — Henri Brouck, au Blanc-Four. — Noël Castelain, rue des Chats-Huants. — *Déclarations de décès.* — Guillaume Feys, 2 mois 11 jours, au Faubourg. — Charles Beckaert, 10 mois 15 jours, rue de la Latte. — Philomène Perveux, 51 ans, cabaretière, rue de la Latte. — Edouard Godsart, 19 ans, ouvrier maçon, rue des Chats-Huants.

PERONNE. — *Déclarations de naissances du 11 au 26 décembre 1896.* — Henri Deudine, Tourquet. — Georges Deporter. — *Mariages.* — Pierre Boutenel, 38 ans, et Zulma Pinceel, 26 ans. — *Déclarations de décès.* — Polydore Segers, 3 ans. — Victorine Lorens, 31 ans. — Ferdinand Lemaire, 84 ans.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances du 22 au 26 décembre.* — Flore Verbeke, Bois-Dubusch. — Gabrielle Denecks, Bois du Mont-à-Leux. — Malvina Brat, Risquons-Tout. — Aline Vandenborre, Christ. — Noël Coen, au Tuquet. — Germaine Loucke au Mont-Galois. — Jules De Bycke, impasse Saint-Ackaire. — Albert Van Laethem, au Phénix. — Marguerite Baert, Haut-Judas. — Jules Adam, Bas-Voisinage. — Jeanne Noyelle, la Marlière. — Charles Vanstaceghem, au Tuquet. — Antoine Leveugle, Bas-Voisinage. — Joseph Vandewalle, au Tuquet. — Achille Vanoverberghe, au Bornoville. — Henri Labis, rue de la Station.

Mariage. — Julien Vandenberghe, 23 ans, domestique, rue de Rolleghem, et Angèle Deheule, 26 ans, ménagère, rue de l'Hospice.

Déclarations de décès. — Jacques Houtekete, 18 jours, Haut-Judas. — Marie Chequière, 3 mois, au Christ. — Sophie Mucoulombier, 58 ans, cultivatrice, Mont-Galois. — Alphonse Spelers, 1 mois, Haut-Judas. — Mélanie Meyfroit, 30 ans, ménagère, au Dragon. — Catherine Jacquart, 70 ans, sans profession, Hospice-Civil. — Marie Moreels, 25 ans, ménagère, Hôpital

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille SCHULER-TERNYNCK, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Florimond TERNYNCK décédé à Cannes, le 28 décembre 1896, dans sa 82e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Funérailles, qui auront lieu le samedi 2 janvier 1897, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Cauny (Aisne) d'où son corps sera conduit au cimetière de cette ville pour y être inhumé.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Croix, le lundi 4 janvier 1896, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix MULLER, ingénieur civil, décédé à Paz (Bolivie), à l'âge de 30 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Au Sénat. — Dans ses deux séances du matin et de l'après-midi, le Sénat a voté mercredi le budget des voies et moyens et celui des dotations. Il s'est ensuite ajourné jusqu'au 25 janvier.

Une excellente décision du ministre des chemins de fer. — En suite d'une décision de M. le Ministre, les proches parents (enfants, père, mère, frères et sœurs) des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Administration, lorsqu'ils seront dénués de ressources, jouiront dorénavant de la gratuité du transport en 3e classe sur les lignes de l'Etat, pour se rendre au chevet des membres de leurs familles qui auraient été victimes, en service, d'un accident grave.

La prochaine assemblée de la « Ligue démocratique ». — La *Ligue démocratique belge* se réunira en assemblée générale, à Bruxelles, dans les premiers jours de janvier.

Cette réunion est provoquée par un grand nombre de membres désireux de discuter une bonne fois la question militaire. La séance promet d'être très intéressante. A la suite de la dernière discussion de la loi sur le contingent à la Chambre, à laquelle plusieurs députés démocrates ont pris part, le bureau de la Ligue s'est déjà réuni et une discussion très vive s'est produite au sujet de l'interprétation du programme de la Ligue concernant la question militaire.

Une importante découverte médicale. — La Société médico-chirurgicale d'Anvers a reçu communication d'une découverte de M. le professeur Denys, de l'Université de Louvain, relative à un agent thérapeutique (le serum antipneumococcique) contre la pneumonie.

Mons. — *L'établissement d'un tram électrique.* — Les populations de Mons et du Borinage apprendront avec joie que l'établissement du tram électrique reliant à Mons la plus grande partie du Borinage va enfin être réalisé. La chose est *aujourd'hui officielle.*

A la séance du conseil communal de Mons, hier soir, M. le bourgmestre Sainctelette a donné lecture d'une dépêche de M. le ministre des chemins de fer, lui annonçant la construction prochaine de ce chemin de fer.

C'est la première ligne belge, créée dans ces conditions, que l'Etat exploitera en Belgique.

Oudenbourg. — *Un gendarme grièvement blessé par un braconnier.* — Dans la nuit de lundi à mardi, notre village a été le théâtre du fait suivant : deux braconniers ont été surpris, opérant au moyen de l'engin à la lumière dit « Bac », par deux gendarmes en tournée le long du canal.

Aux sommations d'usage, les braconniers répondirent par des coups de feu, dont l'un atteignit un gendarme à la jambe droite. Après avoir reçu les premiers soins d'un médecin d'Oudenbourg, le malheureux pandore fut conduit à l'hôpital militaire d'Ostende.

Ses blessures sont graves; les plombs sont restés dans les plaies. Les braconniers ont pris la fuite : on n'a sur eux aucun indice de signalement.

La Louvière. — *La gestion des conseils communaux dans le Centre.* — Après une année d'administration, nos administrateurs socialistes rendent compte de leur gestion; dans la plupart des communes du Centre qui ont une majorité rouge, les comptes se clôturent par des déficits plus ou moins importants qui obligent les édiles à créer de nouveaux impôts.

A La Louvière, un projet d'impôt sur le revenu est déposé depuis quelque temps.

A Strépy-Bracquegnies, un membre du Conseil communal propose d'imposer la société charbonnière de la localité, à raison de 50 francs par année et par cheval-vapeur, ce qui fait 41.850 francs, la force des machines à vapeur établie dans cette exploitation étant de 2189 chevaux-vapeur.

A La Hestre, où les députés Cavrot et Léonard sont conseillers, un emprunt de 30,000 francs a été voté dans la dernière séance; de plus, il a été décidé de porter de 38 à 70 les centimes additionnels sur la contribution foncière, au profit de la commune.

Enfin à Houdeng-Aimeries où le déficit est d'environ 12,000 francs, les socialistes proposent : 1) 10 centimes additionnels à ajouter au foncier; 2) la personnelle et à la patente ; 2) des nouvelles sur les établissements industriels ; 3) une augmentation de la taxe sur les chiens de 5 à 6 francs ; 4) une majoration des prix de concession au cimetière, soit 50 francs le mètre carré au lieu de 35 ; 5) une majoration de l'impôt sur les fours à coke de Bois-du-Luc, soit 15 francs au lieu de 5 par four ; 6) un impôt spécial de 10 francs pour chaque four du système Solvay à récupération des sous-produits ; 7) une majoration des redevances sur les mines soit 20 centimes additionnels au lieu de 10 et 8) un impôt sur les revenus.

Erquelinnes. — *Les membres du cercle cités en justice.* — Les membres fondateurs et les joueurs du Cercle d'Erquelinnes et les personnes inscrites au Cercle des étrangers viennent d'être cités dans toute la région de Charleroi et de Thuin, à comparaître demain jeudi devant le juge d'instruction Arnold, à Charleroi.

Plusieurs personnes citées étant déjà parties, les citations ont été renvoyées au parquet pour être adressées à la nouvelle demeure des absents.

Mouscron. — *Une mort subite.* — *Faux bruit d'assassinat.* — Mercredi matin, le bruit d'un assassinat se répandit à Mouscron. On disait qu'une femme avait été trouvée inanimée dans la cuisine de son habitation.

Renseignements pris, voici ce dont il s'agit. La veuve Derurquier, âgée de 72 ans, ménagère, demeurant rue des Brasseurs, avait l'habitude d'aller chercher chaque matin du lait à la ferme Honoré.

Vers onze heures, M. Honoré, passant par là, s'aperçut que les volets de la maison de Mme Derurquier étaient encore fermés. Il fit le tour de l'habitation et vit par le carreau d'une fenêtre de l'arrière-cuisine, Mme Derurquier gisant inanimée sur le parquet. A côté d'elle se trouvait une lampe éteinte faute d'huile.

M. Honoré envoya aussitôt prévenir M. Strypstein, commissaire de police qui fit ouvrir la porte par un serrurier.

On s'approcha de Mme Derurquier, mais la malheureuse avait cessé de vivre. Une lampe brûlait dans une pièce voisine et des traces d'une commotion avaient été déposées à terre.

M. le docteur Vuylsteke, appelé, constata la mort de la malheureuse; mais on ne découvrit sur son corps aucune blessure. On croit généralement que Mme Derurquier a succombé à une attaque d'apoplexie.

La porte de la rue n'était qu'imparfaitement fermée, tandis que celle de la rue était verrouillée.

Le parquet de Courtrai a été aussitôt averti.

Cette nouvelle a causé une certaine émotion en ville.

Menin. — *L'escroquerie aux pièces démonétisées.* — Mardi, vers neuf heures du soir, les gendarmes étaient prévenus qu'une escroquerie venait de se produire rue Royale : trois hommes partirent aussitôt et arrêtèrent deux individus étrangers à la ville qui s'étaient portés à toutes sortes de violences sur plusieurs personnes. Voici dans quelles circonstances :

Les deux hommes accompagnaient une femme qui demandait chez tous les marchands à échanger avec prime des pièces ayant cours contre des pièces laurées ou couronnées de Louis-Philippe Ier roi des Français; le trait étant maintenant bien connu, on devine que les escrocs étaient souvent fort mal reçus; c'est ce qui avait donné naissance à la rixe.

La femme n'a pu être maintenue parce qu'aucune escroquerie n'a été consommée; nous avons déjà eu l'occasion de parler de fait au mois de juillet dernier à l'occasion de tentatives du même genre à Lodeghem. Alors aussi elle avait ses deux complices qui sont : Jean-Baptiste Daubert, âgé de 23 ans, né à Briseux (Oise), et Jean-Baptiste Leberger, 34 ans, né à Bruxelles d'un père français, tous deux acrobates. Ceux-ci ont été incarcérés.

— *Le bassin de natation.* — Le terrain dont la ville a fait l'acquisition pour l'établissement de ce bassin est compris entre les rues de Courtrai, de l'Agneau et des anciens Remparts. Les travaux seront entrepris incessamment.

A cet effet, l'administration communale a demandé aux autorités compétentes :

1° D'établir une écluserie sur le cours d'eau non navigable ou flottable dit Gheluwbeck; 2° de prendre au moyen d'une pompe centrifuge et d'une roue hydraulique l'eau nécessaire à l'alimentation du petit bassin; 3° de déverser les eaux du bassin à l'aide d'une seconde écluserie dans le vistinbeck.

— *Les dévaliseurs de bosses-ecurs.* — La nuit dernière des maraudeurs se sont introduits dans la cour de Mme Vve Verwenne, demeurant Porte de Bruges, et ont fait raffle complète des poules et des lapins.

Tournai. — *Un cheval volé par un domestique.* — Mardi matin, le domestique d'un forain séjournant à Moustier disparaissait en emportant un cheval appartenant à son maître.

On soupçonna que le voleur avait pris la direction de notre ville et les recherches commencées par la police aboutirent presque aussitôt. Le domestique inculpé — un Français — avait vendu le cheval à un habitant du faubourg Morelle.

L'animal a été restitué à son propriétaire.

Quant au ravisseur, on a perdu sa trace.

Courtrai. — Le Conseil communal de Courtrai vient de choisir comme recevoir communal, en remplacement de M Amand Loucke, décédé, M. Julien Delbaere, caissier de la banque de Courtrai. « The right man in the right place. »

— *La fête de la Jeune Garde Catholique,* — *Fête dramatique.* — Cette fois, au Théâtre de la ville, assistance des plus nombreuses et des plus choisies. Les trois comédies interprétées avec brio et talent. Remarquable à tous égards le « Misanthrophe et l'Auvergnat », d'après Labiche.

LA PUBLICITÉ

Par affiches ou circulaires n'est pas mauvaise ; mais elle dure.....

Ce que durent les roses,
L'espace d'un matin.. ...

L'avis, fréquemment rappelé dans des journaux ayant une nombreuse clientèle, est le seul moyen efficace de graver une adresse, un renseignement utile dans l'esprit du public.

CONSEIL MUNICIPAL DE MOUVAUX

Séance du mercredi 30 décembre 1896

Le conseil municipal s'est réuni mercredi soir, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Vincent, maire.

Tous les conseillers sont présents, sauf MM. Lecroart et Loridan, tous deux excusés.

M. Paul Lebrun est nommé secrétaire.

Echange de quartier de 4 Francs. Echange de lettres avec la compagnie du Gaz. — M. le Maire communique plusieurs lettres reçues de la compagnie du gaz, en réponse à sa demande d'éclairage du quartier des Francs.

La compagnie est disposée à s'occuper des travaux, mais elle fait remarquer qu'il est impossible, à cette époque, de poser les tuyaux.

M. le Maire a aplani la difficulté en demandant la pose de lanternes qui serviraient dans la nuit.

La compagnie s'est alors empressée d'envoyer un délégué qui a approuvé le projet de M. Vincent.

M. le Maire propose de voter le crédit nécessaire.

M. Arnould fait remarquer qu'une somme a déjà été affectée à l'éclairage des quartiers des Bonnets.

M. Carlier répond que les poteaux servant aux lampes à pétrole ne sont pas installés suivant les dispositions réglementaires.

M. le Maire constate que la discussion s'égare hors de la question qui occupe le conseil.

Il s'agit du quartier des Francs, pour lequel il est nécessaire d'acheter quatorze lampes, au prix de 3 fr. 75 l'une.

M. Arnould. — Il n'est pas question de canaliser maintenant ; plus tard, quand le pavage sera fait, il sera temps de s'en occuper. Les lampes à pétrole ne resteront que deux ou trois mois.

M. le Maire fait observer que toute cette discussion est superflue. Il invite le Conseil à voter la somme de 60 francs pour l'achat de lampes.

Cette proposition est adoptée.

Projet de construction d'aqueduc et de pavage rue Rouget de l'Isle. — *Rapport de M. l'agent-voyer.* — M. le Maire donne communication du rapport de M. l'agent-voyer. Le devis établi pour la construction de l'aqueduc est de 6475 fr.

La commune n'intervient pas dans cette dépense. Les propriétaires riverains seuls en supportent la charge. L'aqueduc aura une longueur de 206 mètres. Le pavage se réduit à 215 mètres.

Le devis nécessaire est de 6150 francs. La commune intervient pour le tiers.

La somme de 4075 francs est à sa charge.

M. Arnould demande qu'on pave les rues voisines de la rue Rouget de l'Isle. S'il est nécessaire, qu'on fasse des emprunts.

M. Boucher déclare qu'il est préférable de faire des économies et d'éviter les emprunts.

M. Arnould émet le vœu que tous les quartiers soient améliorés; des aqueducs, dit-il, sont utiles à toutes les rues.

M. Carlier. — L'aqueduc de la rue Rouget de l'Isle est après le donner satisfaction aux habitants de toutes les; rue voisines; si nous le voulons, nous pourrons au mois de mai augmenter la somme inscrite au budget.

M. le maire s'adresse à M. Arnould et lui fait observer qu'il n'est pas conséquent avec lui-même. « En voilà assez ce tout cela, dit-il, il faut en finir. »

Le projet mis aux voix est adopté par 16 voix contre 2.

Assistance à domicile des vieillards indigents. Proposition. — M. le Maire communique une lettre du préfet, par laquelle il apprend que le conseil général a porté à 1200 le nombre des bourses à son accordées à la commune de Mouvaux.

M. Vincent constate l'inscription de onze boursiers, dont aucun ne peut être rayé.

Il est donc indispensable de voter une somme de 550 francs.

M. le Maire communique une liste de sept vieillards indigents, liste établie par le Bureau de bienfaisance.

M. Carlier. — Si un membre connaît une personne qu'il croit devoir recommander, il peut la faire connaître aujourd'hui ou plus tard.

Aucune autre question ne se trouve à l'ordre du jour ; cependant M. le maire propose de voter la somme de 80 francs pour l'achat de pèlerines destinées aux deux gardes-champêtres.

Cette proposition est adoptée. La réunion prend fin à 9 h. 05.

CONSEIL MUNICIPAL D'HALLUIN

Séance du 28 décembre 1896

Le Conseil s'est réuni le 28 décembre, à 4 heures 1/2 du soir, pour la session ordinaire de novembre.

Présents : MM. Lemaître-Bonduelle, maire; Phalempin et Lemaire, adjoints; Demeestère-Bert, Dumortier, Billet, Delobel, Dujardin, Dubos, Morel, Defretin, Derveaux, Desrumaux, Danset, Coone, Dhallum, Sion, Tiberghien, Delesalle, Catteau, Destailleur et Mignon.

Absents : MM. Lescroart, Demeestère, Leclercq, Olivier, Bouche et Hennion.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. Jules Demeestère-Bert est élu secrétaire.

LETTRE DE L'AMBASSADEUR DE RUSSIE. — Il est donné lecture de la lettre de remerciements adressée par l'ambassadeur de Russie en réponse à l'adresse votée à LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie par le Conseil dans une précédente séance.

RÉPONSE DE LA COMPAGNIE DU NORD AUX RÉCLAMATIONS DU CONSEIL. — La Compagnie du Nord, en réponse à des vœux formulés par le Conseil, fait connaître : 1° Qu'elle a rétabli les arrêts à la Halte du Pellegrin, pour les trains de midi et de 6 h. 11 du soir; 2° Qu'elle a supprimé une balance de 5,000 kilog. à la gare d'Halluin ; 3° Et qu'elle a prescrit une observation scrupuleuse de ses règlements, pour les passages dangereux de la ligne de Tourcoing-Halluin.

SERVICE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Dans sa séance du 1er octobre dernier, le Conseil a demandé à l'Administration des Postes : 1° Une seconde distribution de lettres dans les hameaux importants du Mont et du Colbras ; 2° et la levée, *en trois fois différentes, des boîtes postales qui vont être placées dans des diverses parties de notre ville.*

La direction des Postes a fait savoir qu'elle voulait bien donner suite aux désiderata du Conseil, sous réserve que celui-ci s'engage à voter le gardiennage, qui une somme annuelle de 850 fr., sur laquelle 180 fr. sont déjà payés par la ville. Le reste, soit une somme supplémentaire de 650 fr, qu'il resterait à voter.

La réunion des services que la création de la seconde distribution et des bornes-postales est appelée à rendre au public, le Conseil en maintient le principe et en accepte la charge.

SOLUTION DE L'IMPORTANTE QUESTION DU GAZ. — La question du gaz a été souvent agitée; aujourd'hui on annonce au Conseil un résultat tout à fait favorable, plus favorable même qu'on aurait osé l'espérer.

A la suite de nombreux pourparlers avec la compagnie concessionnaire, celle-ci consent à ramener l'éclairage public de 3 centimes à 1 centime 1/2, par bec et par heure; et l'éclairage des particuliers de 23 centimes à 15 centimes le mètre cube, sous réserve qu'il lui sera accordé une prorogation de concession de dix années.

Le Conseil accepte ces conditions qui n'engagent du reste en rien l'avenir, attendu que l'article 17 de l'ancienne convention est entièrement couverte. Cet article 17 permet à la ville de dénouer le contrat si une lumière plus av